nos confrères trouve, comme engainé là-dedans et à la hauteur du premier, retenu par un vitrage, un lieutenant de pompiers qui râle.

On le descend avec des précautions infinies, on le transporte chez le docteur Legrand qui est au n° 7 dans la cité.

Le malheureux a la figure tuméfiée; il est couvert de contusions ; la voiture des ambulances urbaines le transporte à l'hôpital; il n'a point perdu connaissance.

C'est sa témérité fixe qui lui a valu ces blessures; il courait sur les toits avec une agilité imprudente. Il ne vit pas, tant il faisait obscur, une ouverture béante sous ses pas ; c'était le ciel de la courette dans laquelle — saut prodigieux de cinq étages — il allait tomber.

Puis, peut-être aussi glissa-t-il ; car un peu de givre couvrait les maisons, rendant très périlleuses les promenades sur les toits. C'était le lieutenant Thirlat.

Les décors brûlés

Malgré le sinistre, l'Opéra n'interrompra pas ses représentations, car il reste des décors suffisants pour empêcher toute relâche. Un certain nombre de décors sont, en outre, déposés au palais de l'Industrie.

Voici la liste des décors brûlés : *Guillaume Tell*, *l'Africaine* moins le vaisseau qui ne se trouvait pas dans les magasins de la rue Richer, le *Prophète*, *Robert-le-Diable*, *Aida*, *Patrie*, *Rigoletto*, *Roméo et Juliette*, la *Korrigane*, *Coppélia*, *Hamlet*, la *Tempête*, le *Cid*, *Lucie*, la *Favorite*, *Sylvia*, la *Juive*, *Sapho*, *Yedda*, *Henri VIII*, *Stratonice*, *Don Juan*, etc. En tout une trentaine d'ouvrages.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

La cause du sinistre n'est pas encore connue. M. Mouquin, commissaire de police, a ouvert une enquête qui a démontré qu'il est inexact que le feu ait été causé par la négligence d'un employé ou d'un ouvrier qui aurait laissé un poêle ou un brasier allumé. Le personnel employé dans les magasins de la rue Richer a quitté les lieux vers 4 heures 1/2 et le feu a éclaté à 8 heures 1/2. Or, dans l'intervalle, des rondes avaient été faites par le concierge et les pompiers qui ne découvrirent rien d'anormal.

M. Mouquin est aidé dans son enquête par M. Goron, chef de la sûreté et plusieurs inspecteurs sous les ordres de M. Jaume.

Le concierge interrogé est encore dans un tel état d'affolement qu'il n'a pu donner aucun renseignement précis.

M. Goron a déclaré à un de nos confrères qu'il ne croyait pas que les anarchistes fussent pour rien dans le sinistre d'hier.

L'état des lieux

Les rues qui avoisinent le lieu du sinistre sont toujours barrées. Jusqu'à ce matin, les bouches à vapeur ont fonctionné sans relâche. Les pompiers ont continué cette après-midi à noyer les décombres à l'aide de dévidoirs.

A 3 heures, M. Lépine, préfet de police, accompagné du haut personnel de l'Opéra, a visité le théâtre du sinistre dont l'aspect est effroyable. C'est un amas de ruines de poutres calcinées, de débris, au milieu desquels patageaient dans l'eau et dans la boue, les pompiers travaillant activement. Il ne reste plus rien de l'immense bâtiment que ces ruines immenses.

Les maisons voisines ont considérablement souffert. Dans plusieurs, des commencements d'incendie se sont déclarés qui ont pu heureusement être maîtrisés.

Les pertes

La direction et le personnel de l'Opéra ont pu évaluer les pertes subies : 26 décors complets ont brûlé parmi lesquels ceux de beaucoup d'opéras du répertoire.

Heureusement, l'Opéra possédait, soit dans les coulisses, soit dans ses magasins du Palais de l'Industrie les décors de 9 opéras et de 2 ballets.

C'est tout ce qui reste.

Les pertes sont évaluées à 800,000 francs au moins et les locaux de la rue Richer n'étaient assurés que pour 450,000 francs par suite d'une négligence incroyable dont l'Etat paie ainsi les frais.

Les blessés

M. Raynal, ministre de l'intérieur, M. Lepine, préfet de police, M. Du Targuay, chef adjoint du cabinet de M. Casimir Périer, ont visité aujourd'hui les blessés.

Les jours du lieutenant Thurat ne paraissent, fort heureusement, pas en danger. Un mieux sensible a été constaté. Cependant, on redoute encore des complications possibles.

Une des personnes qui ont secouru ce courageux officier donne ce détail tragique : Tombé du 6e étage, il demeura étendu sans mouvement dans l'ombre et pendant plus d'un quart d'heure reçut le jet de plusieurs lances. Lorsqu'on le releva, le malheureux murmurait : « J'ai froid, j'ai froid. »

L'état des autres blessés est également satisfaisant. Seul, le clairon Goblet, le plus grièvement atteint, donne des inquiétudes.

Le sapeur Mauret tombé du 6e en est quitte pour une fracture du peroné et une entorse.

L'INCIDENT FRANCO-ANGLAIS
AU SOUDAN

Paris, 7 janvier. — Nous n'avons encore aucun renseignement sérieux au sujet de la sanglante collision qui s'est produite, par erreur, entre un détachement français et une troupe anglaise au Soudan. Il ne faut pas, du reste, s'en étonner; Kayes, lieu de résidence du gouverneur du Soudan, se trouve placé à 500 kilomètres des points où opèrent nos colonnes.

Il ne faut donc pas attendre des nouvelles de ce côté, mais bien de la Guinée française où notre gouverneur, M. Ballay, doit, à ce moment, être averti des événements.

Attitude des gouvernements Français et Anglais

L'ambassade de France à Londres a communiqué au *Foreign Office* le désir du gouvernement français d'arriver à une prompte et certaine information.

On est tombé d'accord qu'une enquête préalable à toute discussion ultérieure serait ouverte simultanément.

Le sous-lieutenant Moritz

Le sous-lieutenant Moritz, blessé mortellement, dans la nuit du 23 décembre, par des balles anglaises et qui a succombé à ses blessures était le troisième fils du général Moritz, le compagnon de Faidherbe au Sénégal, qui commanda le génie pendant le siège et le bombardement de Strasbourg.

Le jeune lieutenant était sorti le premier, il y a quatre ans, de l'Ecole Saint-Maixent ; il appartenait à l'arme des chasseurs à pied et il avait sollicité le service au Soudan.

C'était un officier très brillant et très sage, incapable d'un coup de tête et d'une folie : il commandait le poste de Faranah, situé à 2 ou 300 kilomètres au nord du Haut-Niger.

Les causes de la méprise

Quant aux causes de la méprise, elles ne sont point encore expliquées. Dans les clubs anglais, on fait remarquer que les accidents de cette nature ne sont pas rares.

Ils se sont produits dans la campagne du Soudan, à Souakim, et tout récemment dans le pays des Matabélés, les canons Maxim frappaient par erreur les indigènes auxiliaires des Anglais.

Le capitaine Lugard, dans ses combats contre les chasseurs d'esclaves, avait fait coiffer ses hommes d'un couvre-nuque de calicot de couleur très voyante, afin d'empêcher toute confusion avec les ennemis.

On s'étonne cependant que des soldats du West India régiment dont le nouvel uniforme avec plastron écarlate épaulettes blanches et coiffure blanche tranche si vivement sur le ton basané du visage et diffère si sensiblement de l'accoutrement des sofas de Samory, aient pu donner lieu à une méprise si grande.

Il convient d'ajouter que la collision s'est produite le 23 décembre et que, malgré la distance, les Anglais qui se trouvaient les plus rapprochés de la côte, ont mis un temps relativement très long à faire connaître cet incident en Europe. Peut-être a-t-on voulu machiner quelque chose et se donner le temps de préparer quelque coup.

La Presse Anglaise

La presse anglaise, comme nous le faisions prévoir, après vingt-quatre heures d'un calme relatif, a repris le ton haineux dont elle est coutumière à l'égard de tout ce qui est français.

Le *Times*, qui représente le chauvinisme britannique et gallophobe, insinue que l'attaque française a été intentionnelle et qu'elle est due à un de ces officiers français qui comme le lieutenant Mizon, violent de parti pris les règles du droit des gens pour gagner les applaudissements faciles des chauvins du boulevard.

La *Saint-James Gazette* se livre à une sortie violente contre les Français : « Ce sont des mauvais coucheurs », dit-elle, et elle profite de cet incident pour plaider en faveur d'un Etat tampon au Siam.

L'Evening-News dit que l'erreur commise par les Français est suspecte.

Le *Globe* déclare que si l'on trouve que l'attaque a été intentionnelle le gouvernement français fera des réparations.

L'*Evening Standard* se borne à attribuer cet incident aux empiètements continuels des français en Afrique, empiètements qui ont amené Samory à guerroyer dans l'*Hinterland* de Sierra-Leone, et ont forcé les Anglais à envoyer des troupes contre lui.

Pas de nouvelles

Paris 6 h. soir. — Le gouvernement malgré ses demandes de renseignements à Freetown et à Krayes n'a pas encore reçu de nouvelles sur la sanglante rencontre de Warma.

Il faut d'ailleurs remarquer que le chef de la petite colonne française n'est plus là pour témoigner. Il faudra que les travailleurs soudanais survivants aient rejoint le poste de Faranmag d'où provenait cette colonne et que commande le capitaine Couvier, pour que ce dernier puisse recueillir les éléments d'information.

Le lieutenant Moritz

Le lieutenant Moritz a un frère aîné, le lieutenant Paul Moritz, né en 1868, et qui appartient à l'infanterie de marine. Il a faitégalement partie de l'état-major du Soudan. Pendant longtemps, M. Paul Moritz a commandé un petit poste situé aux environ de Dinguiraye au sud-est du Fouta-Jalon, où il avait à contenir les sofas de Samory qui allaient chez les Dialoukés échanger des captifs contre du bétail.

LES IMPORTATIONS DE LA PLATA
PAR LE PORT DE DUNKERQUE

Nous remarquons avec une vive satisfaction pour notre port, dit le *Phare de Dunkerque*, que les importations de la République Argentine continuent à prendre la voie de Dunkerque, et que durant l'année qui vient de s'écouler, beaucoup de négociants de notre industrieuse région du Nord ont donné à notre port la préférence pour leurs importations premières, laissant au port d'Anvers le soin de recevoir ce qui lui est normalement destiné, c'est-à-dire les produits utilisés et travaillés en Belgique.

Nous donnons ci-après, le relevé des marchandises qui ont été importées de la République Argentine, par le port de Dunkerque pendant l'année 1893 :

135.524 balles de laine. 3.536 balles de peaux. 20.334 sacs tourteaux. 18.741 sacs maïs. 380.571 sacs blé. 156.033 sacs graine de lin. 8.470 sacs sang desséché. 4 caisses plumes. 11 fardeaux écorces. 997 sacs cendre d'oxyde de plomb. 886.000 k. bois de quebracho. 25.026 balles fourrages comprimés. 22 sacs rognures de cuir. 17 balles poil d'animaux. 1.467 sacs graine de navette. 50 caisses langues. 324 barils suif. 28 barres argent. 31 sacs minerai d'argent. 8.437 moutons. 21 bœufs. 144 bouvillons. 1 vache. 1 veau. 33 chevaux.

Ce qui nous frappe le plus dans ce relevé et ce qui nous fait aussi le plus de plaisir, c'est de constater que pendant l'année 1893, il a été importé de la République argentine 135,524 balles de laine, alors qu'en 1892 nous n'avons reçu que 119,217 balles de la même marchandise, soit une différence de 16,307 balles en faveur de l'année qui vient de s'écouler.

Il en est de même pour les peaux de moutons, le chiffre d'importation en 1892 est de 965, tandis que pour l'année dernière nous arrivons à un total de 3,536 peaux.

Si l'importation des maïs a subi une diminution, par contre nous avons reçu 380,571 sacs de blé, contre 72,543 balles en 1892.

Nous comptons une vingtaine de mille balles graine de lin en plus et l'importation du sang desséché qui avait été nulle en 1892, se monte à 8,470 sacs en 1893.

Pendant l'année qui vient de prendre fin, nous enregistrons une augmentation de plus de 500 tonneaux de bois de quebracho et en raison de la pénurie des fourrages en France, la République Argentine nous en a envoyé 25,000 balles des plaines fertiles de La Plata.

Les graines oléagineuses de la Plata ont fait une timide apparition sur nos marchés du Nord; tout fait prévoir que l'année prochaine cette matière nous arrivera en quantité importante.

En raison des droits douaniers et des difficultés que les exportateurs rencontrent, l'importation du bétail a subi une notable diminution.

J. SYLVESTRE.

LES ANARCHISTES

Paris, 7 janvier. — Nous sommes au jour du renouvellement triennal du Sénat et il faut constater que l'intérêt très relatif que présentent les électeurs à la Chambre haute n'a point fait perdre de vue les anarchistes. Vaillant reste le lion du jour, n'en déplaise à M. Floquet lui-même, dont personne ne s'occupe.

LE PROCÈS DE VAILLANT

Comme nous l'avons dit hier, c'est définitivement mercredi prochain que l'affaire de l'anarchiste Vaillant viendra devant la cour d'assises de la Seine, par conséquent le lendemain de la rentrée des Chambres et non la veille, comme le gouvernement semblait le désirer d'abord.

D'après le *XIXe Siècle*, si M. le procureur-général Bertrand a fini par accepter la date du 10 au lieu du 8 qu'il exigeait tout d'abord, c'est qu'il a été pris vendredi soir d'une forte grippe; bien que ce soit dimanche le dossier sera communiqué également aujourd'hui à Me Labori.

Dans sa cellule, Vaillant converse avec les deux agents qui le surveillent; il déclare cependant que leur présence l'énerve parfois et le met dans l'impossibilité d'écrire sa défense.

La liste des témoins se compose exactement de neuf témoins à charge et de cinq à décharge; ces derniers sont exclusivement des ouvriers qui ont travaillé dans des ateliers où Vaillant a été employé.

Quant aux menaces des compagnons, elles continuent. M. Deibler a reçu des lettres menaçant de faire sauter le hangar de la rue de Folie-Regnault où est remisée la guillotine, si Vaillant était condamné à mort. Une surveillance active a été organisée.

Paris, 7 janvier. — D'après le *Gaulois*, les révolutionnaires, à l'issue de la manifestation du Père-Lachaise, ont tenu une réunion où il a été décidé qu'on enverrait une nouvelle lettre aux jurés de Vaillant, pour répondre aux commentaires dont la précédente a été l'objet.

Une lettre particulière sera également adressée au président des assises et au procureur général.

Attentat criminel

Ebreuil (Allier), 7 janvier. — Plusieurs tentatives de déraillement ayant été successivement commises sur la ligne du chemin de fer économique, sans qu'on pût en découvrir les auteurs, la gendarmerie organisa une surveillance qui a amené hier l'arrestation des coupables; ce sont des enfants d'ouvriers mineurs qui placaient sur les rails de grosses pierres et des troncs d'arbres.

On croit qu'ils étaient poussés à ces attentats par des ouvriers anarchistes. L'enquête est dirigée dans ce sens.

EN ESPAGNE

Madrid, 7 janvier.—Les anarchistes Codina, Cerezuelo, Bernard, Bocherini, Navarro, Asche ont été remis aux autorités militaires pour passer en conseil de guerre comme coauteurs et complices de Pallas dans l'attentat contre le maréchal Campos le 25 septembre 1893.

Plusieurs d'entre eux ont avoué leur participation au complot ourdi dans une taverne où ils se réunissaient souvent. Parmi les détenus, plusieurs ont déclaré qu'ils ont essayé de déterrer le corps de Pallas, mais que la police a déjoué leur projet.

Salvador Franch a persisté à affirmer qu'il a lancé la seconde bombe au théâtre du Liceo, quand il s'aperçut que la première n'avait pas éclaté. Salvador restera à l'hôpital de Sarragosse jusqu'à ce que les médecins permettent son transport à Barcelone.

ORTHODOXIE SOCIALISTE

Certains politiciens affirment que l'on calomnie le socialisme quand on le représente comme tendant à la destruction de toute propriété et à l'anéantissement de l'idée de patrie. La propagande que MM. Millerand et Jaurès rêvent d'organiser dans les campagnes doit même avoir pour but de démontrer aux paysans que les socialistes se proposent non de supprimer, mais de garantir la paisible jouissance de leurs biens et que, tout en professant l'internationalisme, ils restent au fond du cœur d'excellents patriotes et le prouveraient à l'occasion.

Ne devraient-ils pas dès lors imposer silence aux théoriciens orthodoxes du parti ? Il suffit, en effet, que l'un d'eux prenne la parole ou la plume pour que sa logique d'utopiste renverse immédiatement les sophismes et les distinctions dressées par les diplomates.

Voulez-vous, par exemple, connaître la vraie doctrine du socialisme sur la propriété : lisez l'article publié dans le *Matin* par M. Jules Guesde. Non seulement celui-ci repousse toute propriété individuelle, mais aussi toute propriété communale ou corporative, car, dit-il, « ni les mines qui s'étendent sur un sous des départements entiers, ni les chemins de fer qui traversent les continents ni les *Louvre* et les *Bon Marché* qui rayonnent par delà les frontières nationales, ne se prêtent à une *communalisation*. »

« C'est, ajoute-t-il, unitairement, socialement, que les travailleurs, comprenant toute la nation, peuvent et doivent posséder l'ensemble des moyens de travail (mines, chemins de fer, canaux, usines, etc.), mis en œuvre socialement, unitairement. » Sans doute, M. Jules Guesde ne désigne pas expressement la propriété agricole, mais elle ne peut pas ne pas être comprise dans *l'etc.* qui suit son énumération, car sa thèse est présentée sans aucune restriction. La société tout entière devrait, d'après lui, devenir « une vaste et unique coopérative, *coopérative commonweal*, selon l'expression anglaise », dont les membres ne posséderaient absolument rien en propre.

Quant aux sentiments de M. Jules Guesde en matière de patriotisme qu'il nous suffise de savoir qu'il range les soldats parmi les « sous-parasites » qui vivent sur la « classe parasitaire, à côté des domestiques et des prostituées ». Les uns et les autres disparaîtraient dans son système, et l'on arrêterait immédiatement ce qu'il appelle les « travaux nuisibles (canons, fusils, torpilles, etc.) »

Lorsqu'on aura fait tout cela, et pour couronner l'œuvre, abolir toutes les religions, l'âge d'or, déclare M. Jules Guesde, régnera véritablement sur la terre, et l'homme sera un Dieu pour l'homme, *Homo homini deus*.

Voilà le pur évangile dont tout bon socialiste devrait accepter docilement les dogmes. On avouera qu'il ne ressemble guère à celui que MM. Millerand et Jaurès se disposent à prêcher et, avant de partir en croisade contre les contradictions de la société actuelle, ne serait-il pas expédient d'assembler un concile où les apôtres commenceraient par essayer de se mettre eux-mêmes d'accord?

(*Temps*)

NOUVELLES DU JOUR

Le sénateur socialiste d'Alger

Alger, 7 janvier. — Les journaux socialistes qui ont soutenu la candidature socialiste de M. Gerente ont illuminé leurs bureaux de rédaction avec des lanternes rouges.

Le choix d'un évêque pour le siège de Poitiers

Paris, 7 janvier. — D'après le *Figaro*, le gouvernement hésiterait pour l'évêché de Poitiers entre Mgr Lucon, évêque de Belley, et Mgr Petit, évêque du Puy.

L'anniversaire de la mort de Gambetta

Paris, 7 janvier. — Aujourd'hui, a eu lieu aux Jardies la visite annuelle des amis de Gambetta à la maison où celui-ci est mort il y a 11 ans.

Les fidèles étaient cette année moins nombreux encore que les années précédentes. Cela tient sans doute à ce que beaucoup d'entre eux, M. Ranc en tête étaient à l'hôtel de ville où ils votaient avec ensemble pour M. Floquet.

Trois discours ont été prononcés. Aucun incident.

L'incident franco-anglais au Soudan

Londres, 7 janvier. — Des dépêches de Sierra-Leone arrivées en retard porteraient que la colonne anglaise avant sa rencontre avec les français à Warina, avait livré quelques petits combats aux Samorys qui, aux dernières nouvelles, devaient se trouver à trois jours de marche de Warina.

Dans ce combat, les anglais ont eu un certain nombre de blessés.

Découverte d'engins suspects à Bordeaux

Bordeaux, 7 janvier. — Ce matin, vers 6 heures 1/2, on a trouvé sur une fenêtre du Palais de la Bourse, une boîte en tôle entourée de fil de fer et munie d'une mèche ayant été allumée.

Une autre boîte absolument semblable a été découverte sur le pas de la porte des archives départementales.

Le contenu des deux engins va être analysé. Une enquête est ouverte.

Arrestation d'un anarchiste en Suisse

Genève, 7 janvier. — La gendarmerie a arrêté à Saint-Julien, un individu d'allures suspectes qui a été trouvé porteur d'une douzaine de cartouches de dynamite ainsi que de tabac suisse, le tout caché dans une ceinture.

Cet individu déclara être originaire de Sillingy (Haute-Savoie) et avoir reçu les cartouches d'un individu à Soral (Suisse).

Pendant qu'on le conduisait à la gendarmerie, il essaya de se défaire des cartouches de dynamite en les laissant tomber.

On se demande si l'on est en présence d'un anarchiste ou d'un contrebandier. Une enquête est ouverte.

Les troubles de Sicile et l'agitation en Italie

Rome, 7 janvier 1894. — La nuit dernière à la suite d'une perquisition au domicile du député Defelice, la police a procédé à l'arrestation de l'abbé Concetto Urso, curé de Sainte-Lucie, de la sœur et du neveu de ce prêtre, ainsi que du sacristain.

Une tentative aurait été faite de couper les fils télégraphiques à Palerme et d'enlever les rails du chemin de fer.

Il s'agit, paraît-il, d'un mouvement préparé de longue main, et auquel le socialisme international ne serait pas étranger.

On a lancé, dans les théâtres de Rome, des cartes portant ces mots : « A bas les exploiteurs du peuple! Vivent les martyrs de la Sicile! » Plusieurs anarchistes ont été arrêtés pour ce fait.

Les ouvriers occupés à la construction du Palais de justice ont hissé sur le Palais un drapeau blanc cravaté de noir et portant écrit en lettres ces mots : « Nous sommes solidaires des martyrs de la Sicile. » La police a enlevé le drapeau.

Le général de Morra, dans une proclamation aux Siciliens, fait appel aux bons citoyens pour pacifier les esprits et frapper les instigateurs des désordres. Il décrète, en raison de la situation commerciale des affaires commerciales, la prorogation pour deux mois de l'échéance des effets de commerce des banquiers.

Naples, 7 janvier. — Un caporal du 69e d'infanterie a été attaqué hier soir par une centaine d'hommes, désarmé et frappé à coups de bâton, parce qu'il avait refusé de pousser des cris séditieux. La police est intervenue pour le dégager.

Pendant la bagarre un maréchal des logis et un garde municipal ont été blessés. Cinq arrestations ont été opérées.

On fait des efforts pour rejeter sur la France la responsabilité de ce mouvement vraiment étonnant.

Ainsi le *Courrier de Naples* prétend que le conseil des Etats-Unis à Palerme aurait informé le Préfet de cette ville que de l'argent et des armes avaient été envoyés de France aux insurgés.

San-Remo, 7 janvier. — Les membres de la ligue sanremoise, au nombre de 300 environ, ont parcouru la ville aux cris de : « Vive le prolétariat international ! Vive la Sicile ! A bas la bourgeoisie ! » pour protester contre les mesures prises par le gouvernement à l'égard de l'insurrection sicilienne. Quatre individus sont arrêtés et la troupe est consignée.

L'élection sénatoriale de M. Floquet. — Un incident

Paris, 7 janvier. — Au moment où le nom de M. Floquet a été proclamé, un énorme cri de « Vive la société! » se fait entendre, poussés par les délégués révolutionnaire de Saint-Denis et de Saint-Ouen. Quelques cris de « Vive Floquet! » ayant été poussés par les partisans et amis de ce dernier, les socialistes ont répondu par ceux de « A bas les Panamistes ! A bas les vendus! »

Il s'ensuivit de vives altercations entre les partisans de M. Floquet et les socialistes, avec menaces de coups de poing; les huissiers de l'Hôtel de Ville durent s'interposer pour mettre fin à la manifestation.

M. Floquet attendait le résultat dans un café voisin.

A noter qu'une voix s'est perdue sur le nom de Cyvoct.

Les prières publiques

Paris, 7 janvier. — Conformément aux prescriptions du cardinal-archevêque de Paris, des prières publiques ont eu lieu dans toutes les églises de Paris à l'occasion du renouvellement des travaux parlementaires.

Le cardinal a présidé la messe qui a été célébrée spécialement à cet effet à Notre-Dame.

Un assassinat en chemin de fer

Roanne, 7 janvier. — Le nommé Thomas Guillaume, âgé de 50 ans, concierge de la mairie de Fleurs (Loire), a été assassiné en chemin de fer et jeté par la portière entre Saint-Jodard et Balbigny.

Le vol a été le mobile du crime. Le parquet de Roanne s'est transporté sur les lieux.

Sauvés

On télégraphie de l'île Barbade qu'un bateau de Glasgow, le *Placenta*, a recueilli à son bord une partie de l'équipage du bateau français *Caroline*, de Bordeaux, incendié en mer.

La jeunesse royaliste

Paris, 7 janvier. — La *Jeunesse royaliste* s'est réunie hier soir au *Restaurant universel*, boulevard des Italiens, pour fêter les Rois.

Des télégrammes qui ont été adressés à M. le Comte de Paris et à Mgr le duc d'Orléans.

Le général d'Andlau à Paris

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Le général d'Andlau est à Paris. Il est arrivé dans la nuit de vendredi à samedi, à minuit 13.

» Il s'est aussitôt rendu rue Bayard, dans un petit hôtel qu'il a loué et où il a déposé ses malles.

« Samedi matin, l'ex-marchand de décorations s'est installé dans son hôtel de la rue Chalgrin, qu'il avait toujours gardé.

» D'Andlau est dans une situation de fortune des plus florissantes. Il a ramené avec lui d'Amérique six chevaux, dont deux superbes qui lui ont coûté treize mille francs. Pour le transport de ces chevaux, il a eu à payer 6,000 fr.

» On n'a pas oublié les scandales Wilson. Les détails des procès Wilson-d'Andlau-Limouzin sont encore présents à tous les esprits. Il est inutile de revenir sur ces tristes histoires.

» Rappelons seulement que le 14 novembre 1887, après trois longues audiences, le général sénateur d'Andlau était condamné par défaut à cinq ans de prison, trois mille francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour.

» D'Andlau a fait sa peine en liberté, en Amérique, où il a tripoté un peu de toutes les façons. Il s'est enrichi.

» Pour ses cinq ans de prison, la prescription est acquise. Il en bénéficie. »

Les Etats-Unis et la situation aux îles Sandwich

Washington, 7 janvier. — Le gouvernement américain a reçu un télégramme d'Honolulu, mais il refuse absolument d'en faire connaître le contenu.

D'autre part, on télégraphie de San-Francisco que le garde-côtes américain, revenant de Honolulu, apporte de graves nouvelles; mais les officiers refusent toute communication. Toutefois un matelot a crié du haut du bord à un reporter : « Il y a du tapage à Honolulu. »

L'ÉPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES

Voici le rapport présenté à la Société industrielle d'Amiens sur un appareil d'épuration des eaux industrielles mis au concours par M. Chevalet.

L'appareil présenté au concours par M. Chevalet a été établi en 1890 à l'usine de la Compagnie Européenne du Gaz à Amiens. Il sert à purifier l'eau employée à l'alimentation d'un groupe de deux chaudières cylindriques à un bouilleur d'environ douze chevaux chacune, fonctionnant à tour de rôle. L'eau d'alimentation se trouve réchauffée par la vapeur d'échappement d'une machine à vapeur.

La Commission a cru devoir suivre les résultats fournis par l'appareil pendant un temps assez long, afin de se rendre compte du degré de perfection que présente sa marche dans la pratique industrielle. Elle a donc réservé d'abord son jugement jusqu'au concours de 1891.

Mais en 1891, les renseignements qu'elle a eu l'occasion de recueillir auprès du directeur de l'usine ne se sont pas trouvés confirmés d'une façon suffisante par les faits observés : on avait retrouvé dans les plateaux qui composent l'appareil une quantité de dépôt beaucoup moindre que celle qui correspondait au volume et à la qualité de l'eau consommée; ultérieurement, il a été reconnu que c'était là le résultat d'un emploi intempestif de carbonate de soude.

La commission a été ainsi amenée à poursuivre ses recherches en 1892 et elle a pu arriver, grâce à l'obligeance de M. Vacher, directeur de l'usine de la Compagnie Européenne, et au concours bienveillant de M. Guichard, professeur de teinture, à des conclusions positives. C'est le résultat de ces recherches que j'ai l'honneur de communiquer au Comité.

M. Guichard a analysé des échantillons d'eau prélevés avant et après le passage dans l'appareil.

L'eau entrant dans l'appareil titre 33° à l'hydrotimètre et 11° après ébullition; la chaux à l'état carbonaté représente donc 22° hydrotimétriques; le reste représente du sulfate de chaux et du chlorure de calcium.

L'eau sortant de l'appareil titre 13°5; l'appareil abaisse donc de 19°5 le titre de l'eau et précipite par conséquent 90 0/0 du carbonate de chaux en dissolution dans l'eau.

Sur les 13°5 de l'eau épurée, il y a 1° qui correspondent à des sels solubles, que l'inventeur n'a pas la prétention de faire disparaître par son appareil, et que l'addition de réactifs appropriés pourrait seule faire précipiter.

S'il s'agissait d'eaux différentes, chargées d'une proportion plus fortes de carbonates, l'abaissement du titre hydrotimétrique dans l'appareil pourrait être plus grand. Ici, l'effet obtenu par l'échauffement de l'eau et le carbotage de la vapeur est la précipitation de 90 0/0 de sels précipitables.

Il importait de rechercher si le précipité était convenablement recueilli dans l'appareil. L'abaissement de 19°5 du titre hydrotimétrique correspond à un dépôt de 0 gr. 174 de carbonate de chaux par litre Or, pendant une période d'observation de 34 jours, on a consommé 22,000 k. de charbon; en supposant une vaporisation de 6 litres d'eau par kilog. de charbon, on a donc envoyé à la chaudière de 132 m 3 d'eau; on devrait donc recueillir dans l'appareil 132×0 k. $174 = 23$ k. de résidu.

Le résidu retrouvé dans l'appareil pesait 14 k. et après dessiccation complète 12 kilos, soit un peu plus de la moitié de ce qu'on aurait dû y trouver.

Il est vrai qu'on ne vaporise sans doute pas 6 litres d'eau par kilog. de charbon, eu égard au système et à la politesse de la chaudière en service.

Le résidu recueilli représente donc peut-être les 2/3 de ce qu'on aurait dû retrouver.

En tous cas, la Commission a constaté que les dépôts qui se retrouvent en petite quantité dans le bouilleur ne sont absolument pas adhérents aux tôles.

En somme, il ressort des recherches de la Commission que l'appareil examiné précipite 90 0/0 du carbonate de chaux en dissolution dans l'eau et qu'il retient environ les 2/3 de ce qui est précipité. En outre, l'eau d'alimentation s'échauffe très notablement dans l'appareil.

D'ailleurs, des renseignements satisfaisants, notamment en ce qui concerne la retenue des huiles entraînées par la vapeur d'échappement, ont été constatés par des membres de la Commission qui ont visité d'autres installations de cet appareil.

En résumé, cet appareil, quoiqu'il ne donne pas un résultat complet, permet de retenir la plus grande partie des dépôts rendus insolubles par l'échauffement de l'eau. L'eau arrive chaude dans la chaudière, ce qui est, on le sait, très avantageux. L'appareil tient peu de place; il n'exige aucune surveillance, il est très facile à nettoyer.

Il se recommande donc à l'attention des industriels, surtout pour les applications aux petites installations, et surtout lorsqu'on a des machines à échappement libre, dont il permet d'utiliser en grande partie la chaleur perdue, sans grand frais d'installation, sans surveillance difficile ni délicate.

Néanmoins, son emploi ne paraît pas répondre à tous les besoins, car il est coûteux pour des installations un peu importantes, et il ne procure pas de l'eau chaude sans frais lorsqu'on n'a pas de vapeur d'échappement à sa disposition.

Votre Commission est donc d'avis que l'appareil présenté au concours ne peut pas prétendre à la médaille d'or ; mais comme il peut rendre de sérieux services dans bien des cas, elle propose de décerner à M. Chevalet une médaille de vermeil moyen module.

LA CONGOLINE guérit de suite les crevasses, les gerçures et toutes les rugosités de la peau.

Situation météorologique. — Roubaix, 8 janv. — Hauteur barométrique 761 Température :
A sept heures du matin 3 degres au-dessous de zéro
A une heure du soir 0 degré au-dessous de zéro
A cinq heures du soir 2 degrés au-dessous de zéro

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Les obsèques de M. Dégardin, doyen d'âge du Conseil municipal de Roubaix. — Les obsèques de M. Henri Dégardin, doyen d'âge du Conseil municipal de Roubaix, mort subitement à la Mairie, ont eu lieu dimanche, à deux heures de l'après-midi. Contre toute attente, mais selon la volonté formelle de la famille du défunt, M. Dégardin a été enterré religieusement.

Rue Miln, 21, où habitait le conseiller municipal, la porte est tendue de noir.

A deux heures précises, arrive le Conseil municipal, ayant à sa tête M. le maire Carrette. Un assez grand nombre de curieux stationne devant la maison mortuaire, et quand le clergé fait son apparition, tout le monde se découvre, hormis M. le Maire et ses collègues.

M. Bertaux, curé-doyen de la paroisse Saint-Martin, fait la levée du corps, et le cortège se met en marche, précédé de la croix, du clergé, de deux jeunes gens portant une couronne d'immortelles agrémentée d'un ruban rouge, où sont écrits ces mots, en lettres d'or :

« A son doyen d'âge, le groupe d'études sociales du quartier de l'Epeule. »

Puis vient le corbillard. Les cordons du poêle sont tenus par MM. J. Duquesnoy, C. Stienne, Carpentier et P. Roose, conseillers municipaux. Derrière le char, prennent place M. Carrette, maire de Roubaix, ayant à ses côtés MM. Desobry et Lepers, adjoints; puis le Conseil municipal au complet; cependant l'absence de MM. Branquart, adjoint, et Cnudde, conseiller, est remarquée. Des agents de police, sous les ordres de M. l'inspecteur Friess leur font escorte; puis viennent les membres de la famille, une délégation du service de l'Octroi, de la Gendarmerie, de la Sûreté, le personnel des bureaux de la Mairie, ayant à sa tête M. Gilbert Sayet, secrétaire-général, MM. Barroyer, commissaire central, Broigne, commissaire de police, etc.

On remarque aussi le groupe d'Etudes sociales du quartier de l'Epeule, dont M. Dégardin était le doyen. Les membres de cette société portent à la boutonnière un ruban rouge, surmonté d'un bonnet phrygien en cuivre.

A signaler aussi la présence de MM. Desbarbieux et Briffaut, conseillers d'arrondissement.

Le cortège arrive à l'église Saint-Martin à deux heures et demie. Au moment où le cercueil est retiré du char funèbre, le maire et les conseillers ôtent leurs chapeaux puis quittent les rangs. Après avoir fait le tour de l'église, ces messieurs entrent à l'*Hôtel de France*, où ils attendent la fin de la cérémonie religieuse.

Le groupe d'études sociales les imite.

Dans l'église ont pris place les employés du service de l'octroi en uniforme, les chefs de service en tête, ainsi que le reste de l'assistance d'ailleurs assez nombreuse.

La cérémonie religieuse terminée, le cortège se reforme et se dirige en bon ordre vers le cimetière. Une foule nombreuse se presse aux abords de la fosse où doit être déposé le cercueil.

Au moment où le prêtre jette l'eau bénite, deux ou trois énergumènes s'écrient : « C'est bon!... En voilà assez! .. » Mais les autres assistants rappellent ces grossiers personnages au respect, et l'incident est clos.

M. le maire Carrette a attendu, dans une attitude respectueuse, que les prières fussent terminées, puis il a prononcé le discours suivant :

« Citoyens,

» C'est avec une douloureuse émotion que je viens, au nom de l'administration et du Conseil municipal, adresser un suprême adieu à l'ami et collègue Henri Dégardin dont nous déplorons tous la perte.

» Depuis deux ans qu'il était notre collègue au sein du Conseil municipal, nous avons eu bien souvent des occasions pour apprécier les excellentes qualités de son cœur.

» Nous ne pouvons oublier son ardeur à embrasser toutes les œuvres confiées à notre zèle et au triomphe de la cause juste.

» Il y a quelques jours à peine, il travaillait encore à nos côtés et c'est en se rendant à une réunion de commission municipale que la mort est venue impitoyablement l'enlever à notre affection.

» Etant ami intime de feu M. Dégardin, depuis 30 ans, je connaissais ses idées anti cléricales. Si aujourd'hui il est enterré religieusement c'est qu'il n'a pas eu le temps de dire où était détenu le testament par lequel il entendait l'être civilement.

» Loin de blâmer la conduite de la famille qui savait bien qu'elle agissait contre les volontés de Dégardin, je suppose plutôt qu'elle a subi l'influence cléricale qui agit partout et en tous lieux. Elle s'est laissé prendre à ses filets de peur de perdre le pain du lendemain.

» Pour nous tous, Dégardin, quoique tu sois enterré religieusement, tu es mort en libre-penseur.

» Comme tel, je te dis adieu au nom du Conseil municipal. »

Les paroles du maire socialiste ont été accueillies par des applaudissements et des bravos.

A son tour, M. Guillaume Delonnyne, membre du groupe d'Etudes sociales du quartier de l'Epeule, a pris la parole en ces termes :

« Citoyennes et citoyens,

» Qu'il me soit permis, en ma qualité de vieil ami de l'excellent et regretté Henri Dégardin, et au nom du Groupe d'études sociales du quartier de l'Epeule, de prononcer sur sa tombe encore ouverte quelques paroles de regrets et d'adieu.

» Sa mort qui nous a surpris tous et que rien ne faisait prévoir est un véritable deu